

Composé de territoires aux caractéristiques différentes, le PNR du Vercors présente deux visages distincts. Au nord, sous l'influence de l'agglomération grenobloise, la croissance démographique est vive, les revenus plus élevés et les emplois plus qualifiés. Dans sa partie drômoise, au sud, la population est plus âgée, l'agriculture plus développée avec un tourisme rural important. Au-delà de leurs différences, certains enjeux réunissent ces territoires. Le développement des emplois pour limiter chômage et déplacements, l'accès au logement dans un contexte de forte pression immobilière ainsi qu'un rééquilibrage nord/sud en termes d'équipements en sont quelques exemples.

Maud Coudène

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

Vercors : un développement à deux vitesses

En 2007, le Vercors compte 42 500 habitants. C'est le Parc Naturel Régional (PNR) le moins peuplé de Rhône-Alpes, à l'exception des Baronnies¹. Sa population est inégalement répartie. Les deux territoires² du nord, les 4 Montagnes et le Royans-Isère, concentrent la moitié des résidents. Depuis les années 60, le Vercors a gagné 12 400 habitants. Ces gains ont été, eux aussi, inégalement répartis : aux dépens du Vercors Drômois, les territoires isérois ont concentré 80 % de cette augmentation.

Le rythme de croissance de la population s'est accéléré ces dernières années. Le gain annuel est

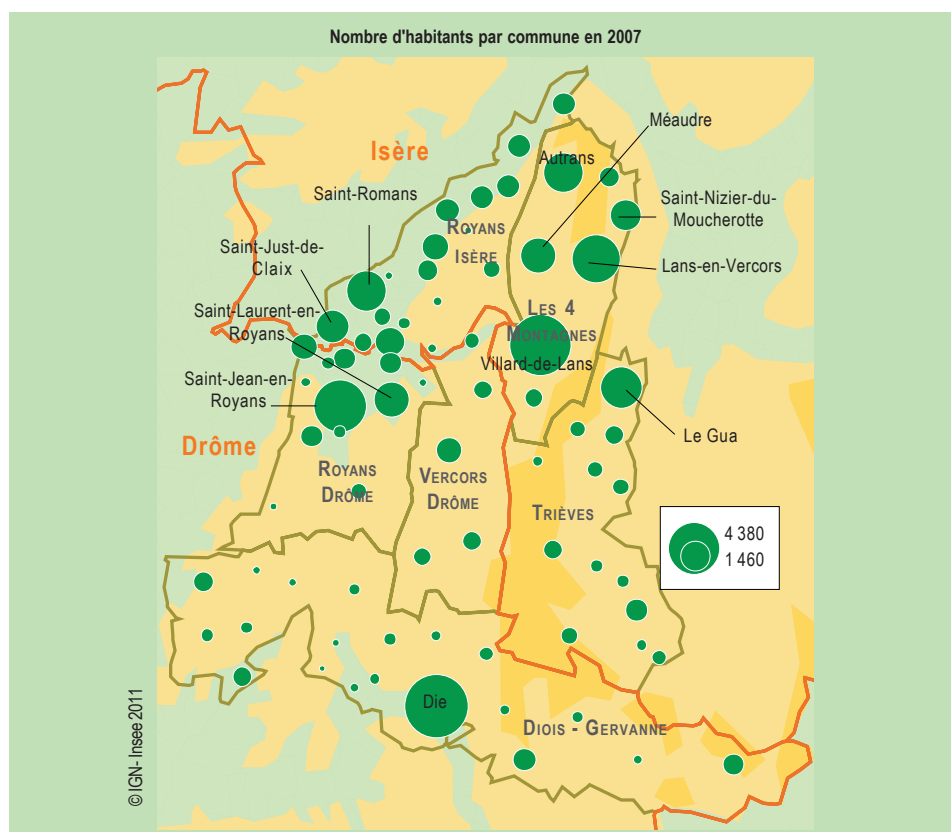
passé de + 300 habitants dans les années 80 à + 500 dans les années 2000.

Dans le Vercors, la croissance de la population est soutenue à la fois par le solde naturel et par le solde migratoire. Depuis les années 80, le solde naturel est resté relativement stable, contrairement au solde migratoire, en augmentation régulière. C'est le principal moteur de l'accélération de la croissance démographique dans le territoire. De + 200 arrivants par an dans les années 80, il a atteint + 400 en 2007. De son côté, le solde naturel est passé de + 80 à + 100 sur les mêmes périodes.

¹ Pour les Baronnies, le projet de PNR est en cours.

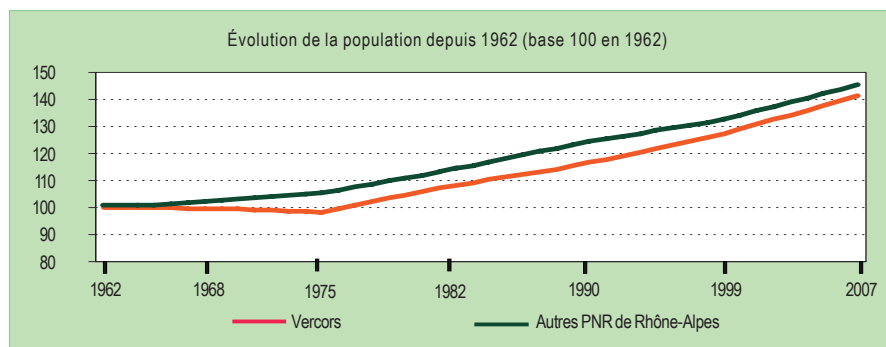
² Le Vercors a été découpé en 6 sous-territoires (cf. encadré : périmètre de l'étude).

Les communes les plus peuplées se situent dans le nord du Vercors, excepté Die



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation principale

Une croissance continue de la population depuis le milieu des années 70



Source : Recensements de la population de 1962 à 2007, exploitations principales

Une croissance démographique soutenue principalement par les migrations

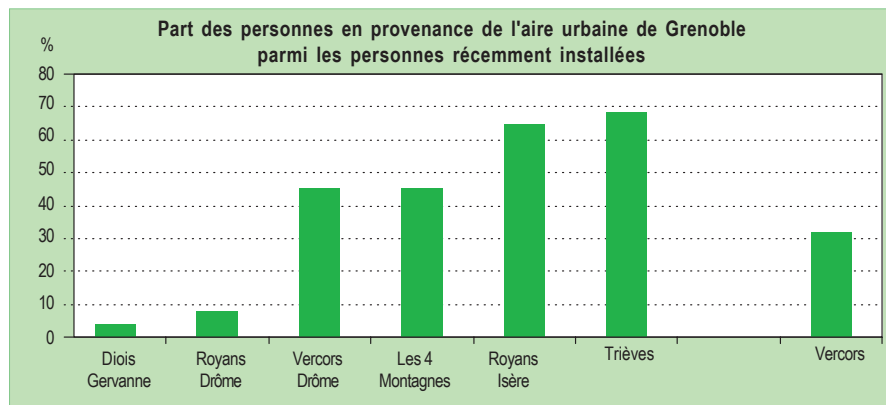
Trois arrivants sur quatre sont des actifs qui ne trouvent pas toujours un emploi sur place

Si la croissance de la partie iséroise s'explique par des gains migratoires et naturels, la population de la partie drômoise n'a augmenté que par le seul jeu des migrations. Le solde naturel est quasi nul dans le Royans-Drôme et il est même négatif dans le Diois-Gervanne. Dans le Vercors-Drôme, il n'est excédentaire que depuis 1999. Le solde migratoire apparent est, quant à lui, positif sur ces trois territoires tout en restant plus faible que dans la partie iséroise. Dans la partie drômoise, un habitant sur quatre a plus de 60 ans ; ceci explique pour bonne part la faiblesse de la dynamique naturelle de ce territoire. Dans la partie iséroise, cette proportion n'est que de un sur cinq. En conséquence, le poids de la population retraitée varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Il est le plus élevé dans les territoires de la Drôme. Les extrêmes sont le Diois-Gervanne (35 %) et les 4 Montagnes (18 %). En moyenne, ce poids atteint 28 % pour le Vercors contre 25 % pour la zone de référence³.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle est également diversifiée d'un territoire à un autre. Le poids des cadres et des professions intellectuelles supérieures est élevé dans le Trièves et dans les 4 Montagnes (respectivement 15 % et 17 %) contre seulement 7 % dans le Vercors-Drôme et le Royans-Drôme. Dans ce dernier territoire, 29 % des actifs

³ Le détail de la zone de référence figure dans l'encadré : périmètre de l'étude

Desserrement de l'aire urbaine de Grenoble



Source : Recensement de la population 2007, exploitation principale

sont des ouvriers contre 15 % dans les 4 Montagnes. Enfin, 3 % des actifs sont des agriculteurs dans les 4 Montagnes contre 13 % dans le Vercors-Drôme.

Cela se traduit sur les revenus⁴, plus élevés dans le Vercors isérois que dans la partie drômoise. En moyenne, ils atteignent 18 000 euros dans le Diois-Gervanne et le Royans-Drôme alors qu'ils dépassent 24 000 euros dans les 4 Montagnes. L'influence de l'aire urbaine de Grenoble sur la partie iséroise du Vercors explique en grande partie ces disparités territoriales.

Au cours des cinq dernières années, 8 200 personnes se sont installées dans le Vercors et 6 400 l'ont quitté. Ces migrations influent sur la répartition des habitants par catégorie socioprofessionnelle. Le poids des actifs est ainsi renforcé par rapport à celui des retraités. Ce phénomène concerne tous les territoires, hormis le Diois-Gervanne et le Vercors-Drôme pour lesquels les retraités sont plus nombreux que les actifs à s'installer.

Un tiers des personnes récemment installées dans le Vercors habitaient auparavant dans l'aire urbaine de Grenoble. Leur profil, que ce soit en termes d'âge ou de type d'activité, ne diffère pas des autres personnes récemment installées. Par contre, celui des actifs est plus spécifique. Ces derniers occupent plus souvent des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures et travaillent en grande majorité dans l'aire urbaine de Grenoble. Ils sont aussi plus souvent installés dans les territoires proches de Grenoble : le Trièves, le Royans-Isère ou les 4 Montagnes. Les migrations renforcent ainsi le poids de ces catégories socioprofessionnelles dans des territoires où il est déjà important.

L'intégration de ces actifs récemment installés est un véritable enjeu pour le Vercors. Par rapport aux actifs résidents de longue date, ils travaillent plus souvent en dehors du PNR, notamment à Grenoble, ou sont plus fréquemment au chômage. Pour le Vercors dans son ensemble, 45 % des actifs ayant un emploi travaillent à l'extérieur du territoire et 8 % sont au chômage⁵. Parmi les actifs récemment installés, ces parts s'élèvent respectivement à 60 % et 12 %. Pour éviter une montée trop importante du chômage et limiter les déplacements domicile-travail, le territoire doit développer des emplois et devenir attractif. Il pourrait ainsi offrir aux nouvelles populations la possibilité de vivre et travailler sur place, ce qui semble être un objectif ambitieux, mais difficile à atteindre.

Au cours de ces 25 dernières années, le poids des emplois de la sphère présentielle⁶ a très fortement augmenté. Il est passé de 58 % en 1982 à 72 % en 2007. Cette croissance s'explique à la fois par une hausse du nombre d'emplois correspondants et par une diminution des emplois dans la sphère

⁴ Le niveau de revenu est mesuré par les revenus imposables moyens annuels par foyer fiscal. Source : DGFIP, impôt sur le revenu des personnes physiques

⁵ Chômage au sens du recensement de la population

⁶ Secteurs principalement tournés vers la production de services à la population présente

Des créations d'emploi dans la sphère présentielle

Tourisme, agriculture et industrie agroalimentaire constituent "l'image du parc"

productive. En 1982, le Vercors comptait 7 100 emplois présentiels et 5 200 dans la sphère productive. En 2007, ces chiffres sont respectivement passés à 9 400 et 3 700. La baisse des emplois dans la sphère productive résulte d'une diminution de moitié des emplois agricoles et des emplois industriels. Au final, le nombre d'emplois a augmenté dans le Vercors. Cette hausse reste cependant faible au regard de l'augmentation du nombre des actifs résidents. Depuis le début des années 90, le territoire a créé 800 emplois, alors qu'il compte 4 700 actifs de plus.

Les secteurs de la santé, de l'administration publique, de l'enseignement et de l'hébergement médico-social sont les plus gros employeurs du Vercors. Ils représentent un tiers des emplois. Ils se singularisent par la place importante des établissements publics. Dans l'éducation et la santé, respectivement 96 % et 60 % des postes relèvent du secteur public.

Plus spécifique du Vercors, l'économie sociale y est aussi très implantée et représente 22 % de l'emploi, notamment dans l'hébergement médico-social. Dans les autres PNR, ce taux s'élève seulement à 14 %. Cette forte implantation résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs favorables. Le Vercors est un territoire rural avec une population isolée et âgée. Cette caractéristique génère des besoins dans les services à la personne comme par exemple l'aide à domicile. En outre, dans le sillage des sanatoriums de montagne, le Vercors reste spécialisé dans les établissements de convalescence, l'accueil des personnes handicapées et des enfants en difficulté sociale, comme en témoignent la présence des établissements de la MGEN ou de l'association "Providence".

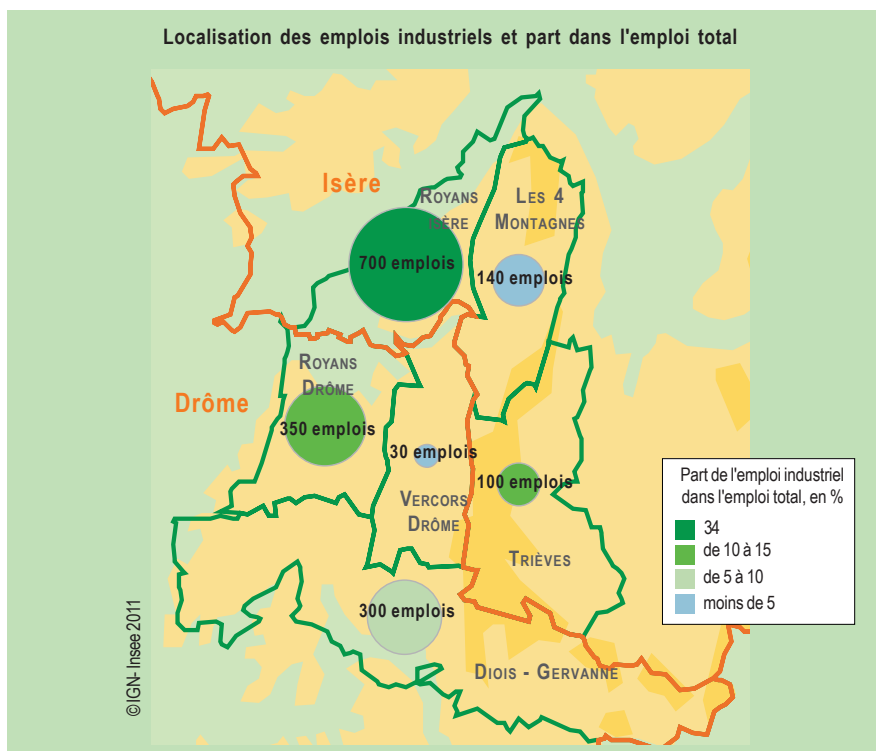
Pour un territoire comme le Royans-Drôme, où 44 % des emplois relèvent de l'économie sociale, l'importance de ce secteur est un atout, mais peut être également un facteur de fragilité.

Le tourisme est l'un des principaux facteurs de développement économique du Vercors. Avec 170 lits touristiques pour 100 habitants, sa vocation touristique est d'ailleurs bien affirmée. Le poids de l'emploi touristique est plus important dans le Vercors que dans les autres PNR. Avec ses stations de ski, la zone "4 Montagnes" est le principal acteur du secteur, été comme hiver. Ce territoire concentre à lui seul la moitié des 71 500 lits touristiques du PNR. Dans le reste du Vercors, l'emploi direct dans le tourisme reste relativement faible. En revanche, il joue un rôle important pour le maintien du commerce local, pour renforcer l'image du parc et mieux faire connaître les produits du terroir issus de l'agriculture locale.

L'agriculture compte 1 100 emplois en 2007, soit 9 % des emplois. Le poids de l'agriculture est plus fort dans le Vercors que dans les autres PNR. Il reste néanmoins modeste par rapport aux Baronnies qui, avec 17 % est le PNR le plus agricole. C'est dans le Diois-Gervanne que les effectifs sont les plus importants. Les cultures qui y sont pratiquées, viticulture et plantes aromatiques, sont très pourvoyeuses d'emplois. Dans les autres territoires, l'élevage, qui requiert moins de main d'œuvre, domine. L'agriculture du Vercors se singularise par des labels comme l'AOC Bleu du Vercors-Sassenage dans les 4 Montagnes et le Vercors-Drôme, où l'élevage bovin pour le lait est prédominant, la Clairette de Die dans le Diois-Gervanne ou l'AOC Noix de Grenoble et l'IGP (Indication Géographique Protégée) Saint-Marcellin dans le Royans-Isère. Ces produits du terroir sont essentiels à l'image du parc et permettent, par le pastoralisme, l'entretien des paysages. L'agriculture favorise aussi l'implantation de filières de transformation agroalimentaire comme débouché aux productions agricoles locales avec l'image "produit du terroir".

Le secteur industriel reste peu implanté dans le Vercors. Il pèse pour 12 % de l'emploi contre 21 % dans les autres PNR. Très concentrée géographiquement, l'industrie est surtout présente dans le Royans-Isère, où elle contribue pour 34 % des emplois du territoire. Avec 30 % des emplois salariés de l'industrie, l'agroalimentaire prédomine. L'établissement "Étoile du Vercors", l'un des plus importants du territoire, fabrique des fromages "Saint-Félicien" et "Saint-Marcellin", offrant un débouché à la production laitière du Vercors. "Les caves de Die", autre établissement important du territoire, est une coopérative de plus de 200 viticulteurs et produit notamment la "Clairette de Die", principale production des viticulteurs diois. Parmi les secteurs industriels plus modestement implantés, la valorisation des plantes aromatiques, et le travail du bois transforment également les productions agricoles et sylvicoles

La moitié des emplois industriels sont implantés dans le Royans-Isère



Source : Insee, Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire

Les risques de précarité vis à vis de l'accès au logement existent

Accès aux équipements : peu de communes isolées

Pour en savoir plus

- "Rapport d'étude complet sur ce territoire" consultable sur le site internet : insee.fr/régions/Rhône-Alpes/publications/syntheses/lettreAnalysesetResultats
- "Les Baronnie : faire face aux enjeux liés à l'attractivité", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°121, décembre 2009.

• Les synthèses de territoire.
Réalisées en partenariat avec la région Rhône Alpes, elles présentent une analyse des principales caractéristiques démographiques et économiques des territoires de projet (CDDRA) et des Parc Naturels Régionaux (PNR).

Accessibles sous :
insee.fr/régions/Rhône-Alpes/publications/syntheses

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

**Pour vos demandes d'informations
statistiques :**

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, juillet 2011

© INSEE 2011- ISSN 1763-7775

locales. La filière bois, emblématique pour le PNR, reste relativement marginale puisqu'elle ne concerne que 4 % des emplois, toutes activités confondues (construction, travail en forêt, commerce, etc.).

Les orientations économiques du Vercors, économie sociale, tourisme, agriculture, font que l'emploi salarié est plus précaire que dans les autres PNR. Les contrats à durée indéterminée sont en proportion moins nombreux et il y a plus d'emplois à temps partiel : 39 % des emplois salariés contre 30 % dans la zone de référence. Le salaire horaire brut est plus faible (13,60 euros dans le Vercors contre 14,73 euros).

Des emplois significativement plus précaires dans le Vercors, une activité touristique et des arrivées d'actifs très concentrés aux abords de Grenoble impriment une forte pression immobilière dans le Vercors isérois. La construction de nouveaux logements ainsi que leurs conditions d'accès par les populations locales constituent un enjeu important pour le PNR.

Depuis les années 60, du fait de l'accroissement de la population et de l'acquisition de résidences secondaires par les touristes, le nombre de logements a doublé dans le territoire. En 2007, le Vercors compte 31 800 logements. Une telle croissance pose le problème du mitage, de la consommation d'espace et de l'équilibre du territoire entre l'agriculture et les autres activités. Des mesures ont été adoptées avec notamment l'élaboration d'une charte de développement dans la communauté de communes du massif du Vercors⁷. Dans le Diois-Gervanne, une politique de réhabilitation des maisons de villages est mise en œuvre.

Par rapport aux autres PNR, le logement social est peu implanté (7,6 % de logements HLM contre 9,4 %) alors que le niveau de revenus des habitants

est moindre. Lutter contre le risque de difficultés d'accès au logement est donc un enjeu pour le Vercors où la pression immobilière est forte et l'offre HLM particulièrement réduite.

Les communes du Vercors, compte tenu de leur population, sont plutôt bien équipées. Le territoire s'organise autour de 16 pôles de services de la gamme de proximité, assez bien répartis géographiquement. La gamme de proximité concerne les équipements courants tels qu'une boulangerie, une école ou une pharmacie. En outre, trois communes sont pôles de services de la gamme intermédiaire : Villard-de-Lans, Saint-Jean-en-Royans et Die. Cette gamme regroupe des équipements moins courants comme les collèges ou les supermarchés.

Bien que les distances d'accès aux équipements soient supérieures à celles de la zone de référence, la desserte est bonne. Il n'y pas de commune véritablement isolée sur le territoire. L'accès aux équipements nécessite cependant d'être motorisé ce qui peut-être cause de difficultés pour les populations âgées ou précaires des zones les plus reculées.

Aucune commune du Vercors n'est pôle de services de la gamme supérieure. Pour ces équipements plus rares, le Vercors dépend de trois pôles extérieurs : Grenoble, Romans-sur-Isère et Crest. Dans le sud, la dépendance du Diois-Gervanne envers Crest est fragile, de nombreux services de la gamme supérieure n'y étant pas implantés. Le développement de certains de ces équipements à Die pourrait permettre un meilleur équilibre au sein du territoire.

En définitive, le PNR du Vercors apparaît comme un ensemble composé de territoires aux caractéristiques très différentes. L'influence croissante de Grenoble sur la partie iséroise accentue ce développement "à deux vitesses". Ceci est source de déséquilibre et interroge sur les politiques d'aménagement du territoire à mener. ■

⁷ Massif du Vercors "une contrainte librement consentie", article de *Diagonale* n° 181, juin 2010

Périmètre de l'étude

• Contour

Le territoire étudié est le Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors. Son périmètre est défini dans la Charte 2008-2020 du PNR. Pour l'étude, le même contour a été retenu à l'exception de 10 communes : Saint-Paul-de-Varces, Varces-Allières-et-Risset, Claix, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey, Veurey-Voroize et Saint-Quentin-sur-Isère.

Ces communes, qui appartiennent à la communauté d'agglomération de Grenoble, ont été exclues du champ de l'étude puisque seules les parties non urbaines de leur territoire font partie du Parc. Le PNR, dans le contour retenu, compte ainsi 75 communes, dont la moitié en Isère et l'autre dans la Drôme (respectivement 38 et 37).

• Découpage en sous-territoires

Le territoire a été découpé en six sous-territoires. Trois se situent en Isère : Royans-Isère, Les 4 Montagnes et le Trièves. Trois se localisent dans la Drôme : Royans-Drôme, Vercors-Drôme et Diois-Gervanne. Tous figurent en tant que tels dans la Charte du PNR, excepté le territoire "Diois-Gervanne" qui est le regroupement des secteurs "Diois" et "Gervanne".

• Zone de référence

Afin de comparer les données et les évolutions observées dans le PNR, un territoire dit de "référence" et présentant des caractéristiques similaires a été créé. Il est constitué des PNR des Monts de l'Ardèche, du Pilat, de la Chartreuse, des Bauges, du Haut-Jura et du territoire des Baronnie. Pour ce dernier territoire, un projet de PNR est en cours, expliquant qu'il ait également été retenu.